

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU SOMMAIRE Conseil Municipal du 23 novembre 2009</p>
--

Personne communal : création d'un poste d'agent administratif polyvalent dans le cadre du dispositif pour Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide l'unanimité :

- de créer un poste d'agent administratif dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi – passerelle,
- de préciser que ce contrat sera d'une durée de un an,
- de fixer le contrat de travail a 20 heures par semaine

Tarifs communaux 2010

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les tarifs communaux 2010 suivants :

CIMETIERE COMMUNAL	
<u>Taxe Funéraire</u>	
Taxe d'inhumation et d'exhumation	47,00 €
Taxe d'occupation du caveau funéraire	47,00 €
Dispersion des cendres (Jardin du Souvenir)	47,00 €
<u>Concession cimetière</u>	
15 ans	67,00 €
30 ans	137,00 €
50 ans	330,00 €
Concession carré Enfant (50 ans)	0,00 €
<u>Concession colombarium (2 urnes maximum/case)</u>	
10 ans	553,00 €
15 ans	739,00 €
<u>Concession cavurne funéraire (5 urnes maximum/cavurne)</u>	
10 ans	105,00 €
15 ans	145,00 €

INTERVENTIONS PERSONNEL COMMUNAL	
<u>Travaux voirie</u>	
Pose d'un bateau	177,00 €
Pose de ponts pour 10 m le mètre supplémentaire	107,00 € 10,00 €
<u>Travaux Divers (toute heure commencée est due)</u>	
Débouchage d'égoût chez particulier (1 ^{ère} heure) Heure supplémentaire	48,00 € 40,00 €
Vidage de cave avec pompe (1 ^{ère} heure) Heure supplémentaire	48,00 € 40,00 €
Vente de terre végétale (le m ³ , départ chargé)	6,00 €

VOIRIE - DROITS DE PLACE	
<u>Marché</u>	
Emplacement de 1 à 6,5 mètres linéaires	2,00 €
Emplacement de 6,5 à 10 mètres linéaires	4,00 €
Emplacement supérieur à 10 mètres linéaires	139,00 €
Permission temporaire de voirie (durée 15 ans)	180,00 €

DIVERS	
Photocopie A4 recto	0,25 €
stère de bois sur pied (essences bouleau et saule)	12,00 €
Stère de bois sur pied (autres essences)	16,00 €

	commune	Hors commune
LOCATION MOBILIER		
Barrières (caution 150 € pour l'extérieur) Gratuit CCPM et Comice agricole cantonal Caution sonorisation		1,70 € 153,00 €
2 Bancs ou 8 chaises + 1 table pour 1 week end	5,00 €	5,00 €
2 Bancs ou 8 chaises + 1 table pour 1 semaine	10,00 €	10,00 €
15 chaises pour 1 week end	5,00 €	5,00 €
15 chaises pour 1 semaine	10,00 €	10,00 €
caution	150,00 €	150,00 €
Gratuité pour les associations d'IFFENDIC		

	commune	Hors commune
LOCATION SALLE DES FÊTES		
Caution	85,00 €	85,00 €
Rez de chaussée		
Bal public, familial ou de mariage (avec nettoyage sommaire)	150,00 €	254,00 €
Loto, Concours de belote	150,00 €	
Location 1/2 journée avec ou sans réunion (avec nettoyage sommaire par le loueur)	205,00 €	308,00 €
Réunion Professionnelle, Assemblée Générale	97,00 €	152,00 €
Location à la journée	217,00 €	403,00 €
Location avec retour le lendemain jusqu'à 15 h Si nettoyage le 2 ^{ème} jour au matin par commune Sans nettoyage par la commune	334,00 € 295,00 €	572,00 € 536,00 €
Sous-sol		
Location salle matinée ou soirée (Particulier)	97,00 €	157,00 €
Location salle matinée ou soirée (Association)	voir tableau asso	149,00 €
Location salle matinée et soirée (Particulier)	134,00 €	196,00 €
Location salle matinée et soirée (Association)	voir tableau asso	196,00 €
Réunions diverses, concours de belote, loto, spectacles pour enfants, particuliers	53,00 €	98,00 €
Vin d'honneur	68,00 €	79,00 €

	commune	Hors commune
LOCATION COMPLEXE SPORTIF		
La fin de semaine (week end)		89,00 €

	commune	Hors commune
LOCATION CENTRE CULTUREL		
Tarifs à la journée		
Artistes du territoire de Montfort Communauté	77,00 €	
Associations d'Ifvendic - 1er location	gratuit	
Associations d'Ifvendic à partir de la 2 ^{ème} location		
location à but non lucratif	114,00 €	
location à but lucratif	170,00 €	
Ecoles communales	gratuit	
Autres utilisateurs (associations extérieures, particuliers, Sté)		
location à but non lucratif	204,00 €	204,00 €
location à but lucratif	306,00 €	306,00 €

LOCATION SALLE DES FÊTES ASSOCIATIONS IFFENDICOISES ET REUNIONS CANTONALES		
	1 Salle	2 Salles
1ère location (forfait pour charges)	53,00 €	89,00 €
A partir de la 2ème Location - RDC (repas)	201,00 €	
A partir de la 2ème Location - RDC (loto, concours belote)	153,00 €	
A partir de la 2ème Location - Sous Sol	53,00 €	
A partir de la 2ème Location - Sous Sol + RDC		233,00 €

Conditions Particulières :

Pour les écoles d'IFFENDIC et les associations liées à ses écoles, le tarif ne prend en compte qu'un forfait pour charges et cela sans limite du nombre de location. Le club des retraités de St Gonlay bénéficie des tarifs de la 2ème location comme pour les associations d'Ifvendic.

Pour les locations de matériels (bancs et chaises,...), le principe est la gratuité pour les associations d'Ifvendic.

Garderie Municipale et Etude Surveillée	
Garderie Municipale et Etude Surveillée - Site école publique	
entre 16h45 et 17h15, la 1/2 heure	1,05 €
entre 17h15 et 18h45, la 1/2 heure	0,65 €
entre 18h45 et 19h00, le 1/4 heure	0,35 €
Etude Surveillée, la 1/2 heure	0,65 €
Goûter	
Dépassement heure légale de fermeture, 1 ^{er} 1/2 heure	5,00 €
puis tous les 1/4 heures	5,00 €

Garderie Municipale et Etude Surveillée - Site Bâtiment Les quatre Routes	
entre 16h45 et 18h45, la 1/2 heure	0,65 €
entre 18h45 et 19h00, le 1/4 heure	0,35 €
Dépassement heure légale de fermeture, 1 ^{er} 1/2 heure	5,00 €
puis tous les 1/4 heures	5,00 €

Transport Scolaire des Quatre Routes	
Pour l'année, 1 ^{er} enfant	51,00 €
Pour l'année, 2 ^{ième} enfant	42,00 €
Pour l'année, 3 ^{ième} enfant	34,00 €
Utilisation à partir du 2 nd trimestre par enfant	34,00 €
<small>La gratuité est accordée au 4^{ième} enfant et suivant(s) et pour l'utilisation du service à partir du 3^{ième} trimestre</small>	

CREDITS SCOLAIRES 2009	
Participation pour enfants scolarisés sur IFFENDIC (Ecoles Publique ou Privée)	
Fournitures scolaires	32,50 €
Livres scolaires, Matériel Pédagogique	7,80 €
Classe découverte (pour l'effectif total)	26,00 €
Total par élève	66,30 €
Participation pour enfants scolarisés à l'extérieur (Ecoles Publique ou Privée)	
Séjours linguistiques	26,00 €
Fréquentation établissement secondaire spécialisé	32,50 €
Enfants de la "côtière" participation plafonnée à	66,30 €

AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIERES 2009	
Participation Garderie demandée aux communes extérieures	
1 heure par jour et par enfant	1,30 €
1 goûter par jour et par enfant	0,40 €
Participation CLSH demandée aux extérieures	
aux communes extérieures ayant conventionné/i/enfant	- €
aux familles extérieures sans convention/i/enfant	- €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

Restauration Municipale : tarifs livraison des repas 2010

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité les tarifs des repas livrés à compter du 1^{er} janvier 2010 comme suit :

- 4,95€ H.T. pour les repas livrés au foyer de vie « Le hameau de la pierre longue »,
- 4,40€ H.T. pour les repas livrés à l'EHPAD au bon accueil

Le conseil municipal charge M. le Maire de solliciter l'assujettissement à la T.V.A. de la prestation livraison de repas auprès des services fiscaux à compter du 1^{er} janvier 2010.

Restauration Municipale : tarif 2010 repas du personnel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif à compter du 1^{er} janvier 2010 des repas du personnel communal et du C.C.A.S. comme suit :

- Tarif personnel « Commune » et C.C.A.S. : 4€59

École publique : fixation du coût de fonctionnement par élève

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter, au vue du compte administratif 2008, le coût des charges de fonctionnement moyen pour un élève à l'école publique d'IFFENDIC à 802,93€ en maternelle et 222,60€ en élémentaire hors charges à caractère social et d'amortissement,
- de préciser que le coût mixte, hors charges à caractère social et d'amortissement, est de 454,15/élève,
- de décider de plafonner la participation pour l'année 2009/2010 à verser aux communes extérieures pour les enfants d'IFFENDIC qui y sont scolarisés. Cette participation est versée aux communes extérieures qui ont contractualisé avec la commune d'IFFENDIC.

École Privée d'IFFENDIC : fixation de la participation de fonctionnement par élève

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à la majorité (1 abstention) :

- d'arrêter la participation par élève aux charges de fonctionnement de l'école privée d'IFFENDIC à 492,86€/élève (coût mixte) hors charges à caractère social,
- de préciser que ce montant par élève ne s'applique que pour les élèves domiciliés sur la commune d'IFFENDIC.

Convention scolaire relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles accueillant des enfants des communes extérieures – canton de Montfort sur Meu

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide ;

- d'approuver les termes de la convention relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de communes extérieures,
- d'approuver les termes de la convention relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles privées accueillant des enfants de communes extérieures,
- de préciser que ces conventions s'appliqueront sur la base de critères géographiques préalablement définis,

S.I.A.E.P. de la forêt de Paimpont : rapport 2008 sur le service public d'eau potable

Après en avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport annuel 2008 du SIAEP de la Forêt de Paimpont sur le service public d'eau potable.

S.I.A.E.P. de Montauban – St Méen : rapport 2008 sur le service public d'eau potable

Après en avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport annuel 2008 du SIAEP de Montauban – St Méen sur le service public d'eau potable.

Service public de l'assainissement collectif : rapport 2008

Après en avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport annuel 2008 du service public d'assainissement collectif communal.

Tarifs Assainissement Collectif 2010

Après avoir entendu l'exposé de la situation financière du budget de l'Assainissement Collectif,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs d'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2010 comme suit :

- prix du m³ : 2,44€ (+2%)
- part fixe par an : 30€/an.

Principe de Délégation du service public de l'assainissement collectif

Après délibération, le conseil municipal :

- décide d'approuver le principe de l'exploitation du service public de l'assainissement collectif dans le cadre d'une délégation de service public,

Délégation du service public de l'assainissement collectif : constitution de la Commission d'Ouverture des plis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'élire les membres de la Commission d'Ouverture des Plis à savoir :

- Président de droit : M. MARTINS, Maire,
- Membres titulaires : M. LOHAT, M. RALLE, Mme EMAURY, M. DEMAY, M. MAQUERE
- Membres suppléants : M. GIBIER, M. GUILLOIS, Melle GRASLAND, Mme BERTRAND, Mme GUILLOREL

Mission de prestations de service concernant l'assainissement collectif : assistance à la facturation du service de l'assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de prolonger par avenant d'une durée de 1 an maximum la convention d'assistance technique et de perception de la redevance d'assainissement avec la société Véolia,

Acquisition terrain : emplacement réservé au P.L.U. pour extension cimetière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser M. le Maire à négocier avec les propriétaires respectifs l'acquisition des parcelles cadastrées AB n°178, 179 et 180 pour procéder à l'extension du cimetière,
- d'indiquer que les négociations devront prendre en compte l'avis de France domaine,
- de préciser au cas où la recherche d'un accord amiable sur les transactions serait impossible avec les propriétaires, M. le Maire est autorisé à mettre en œuvre la procédure d'expropriation pour cause d'Utilité Publique,

Acquisition terrain : autorisation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'acquérir les parcelles cadastrées AB n°173, 174, 889 et AC n°75 d'une superficie totale de 3 258m² appartenant à M. et Mme LETERME aux prix de 60 000€ net vendeur hors frais d'acte notarié,

- d'autoriser M. le Maire à verser une indemnité d'immobilisation de 5% du prix d'acquisition au motif que la validité de la promesse de vente est supérieure à 18 mois et ce conformément aux dispositions des articles L.290-1 et L.290-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Montfort sur Meu : approbation

Après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver la dissolution du S.I.E. de Montfort sur Meu et les modalités de liquidation du syndicat,

Adhésion directe de la commune au syndicat départemental d'énergie 35 (SDE 35) et approbation des statuts

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer directement au Syndicat Départemental Énergie 35, tels que annexés à la présente délibération,

Église : devis pour rampe d'accès handicapés

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'entreprise Jublan pour la rampe d'accès à l'église pour un montant de 4 198,18€ HT.

Mission d'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) : renouvellement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de solliciter la reconduction de la convention avec la D.D.E. pour la mission d'Assistance Technique fournie par État pour des raisons de Solidarité et d'aménagement du Territoire,

Service Restauration Municipale : devis acquisition armoire positive

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'accepter le devis de 1 709,59€ H.T. de la société Alliance Froid Cuisine pour l'acquisition d'une armoire positive pour le service de restauration municipale

Subvention 2009 : Téléthon

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser une somme de 1 000€ à l'association des Parents d'Élèves de l'école privée au profit de l'organisation du Téléthon 2009.

Bois de chauffage : Tarifs 2010

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les prix du bois de chauffage pour l'année 2010 comme suit :

- 12€/stère pour les essences de bois Bouleau et Saule,
- 16€/stère pour les autres essences de bois.

Vente d'herbe : tarifs 2009/2010

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs 2009/2010 de ventes d'herbe comme suit :

NOM Prénom	Adresse	n° parcelle	Surface louée	Prix annuel à la Parcelle	Période
VENTE D'HERBE					
Centre Équestre	Les 4 Routes	YC n°80 (partie)	2ha89a00ca	200€	Année 2009/2010
FLOCH Alain	La Cohue	YP n°21 (partie)	2ha20a60ca	160€	Année 2009/2010

Services Périscolaires : facturation minimum

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de fixer un tarif minimum de facturation de 5€ aux familles pour les services périscolaires,
- de fixer les modalités de facturation de ce tarif minimum comme suit
 - o seuil applicable lors de l'établissement des factures des services périscolaires de juin et décembre,
 - o pour les autres mois de facturation, les sommes mensuelles dues inférieures à 5€ seront reportées sur la facture du/des mois suivants.

Bâtiments communaux : travaux de rénovation

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les devis de rénovation suivants de l'entreprise Iffendic Peinture
 - o Tranche Ferme : Bibliothèque 3 969,28€ HT, Accueil de Loisirs 14 460,57€ HT
 - o Tranche Conditionnelle : Salle des Fêtes 8 270,82€ HT
- d'autoriser M. le Maire à signer les devis et toutes les pièces afférentes à ce dossier.